



## Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 28 octobre 2019

AC 300 de l'école

18 h 30 à 21h30

Procès-verbal

### Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	Olivier Duciaume-Bertrand	Enseignant
2-	Janie Tremblay	Enseignante
3-	Serge Gagnon	Enseignant
4-		Enseignante
5-		Enseignant
6-	Monia Desrosiers	Employée de soutien
8-	Josée Robert	Parent
8-	Stéphane Hubert	Parent
9-	Chantale Lamoureux	Parent
10-	Josée Desjardins	Parent
11-	René Laprise	Parent, président
12-	Myriam Abraham	Parent
13-	Zoé Ouellet	Élève
14 -	Fatimata Sow	Élève

15-		Parent
16-	Sylvie De la Chevrotière	Personnel Professionnel
17-	Rachel Larocque	Représentante de la communauté

**Sont également présents à la table du conseil :**

M. Pierre Ménard	Directeur
M. Gilbert Couture	Commissaire
M. Serge Lafortune	Commissaire

\* La copie de la liste des présences est déposée en annexe I au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**Ouverture de la séance : 18 h 30**

## 1- a) Présence et quorum

*Monsieur Pierre Ménard, directeur, ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu une convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. Ouverture de la séance à 18 h 30.*

## 1- b) Nomination des représentants de la communauté

*Mme Rachel Larocque, directrice de la maison des jeunes Daniel Johnson, reprend son rôle de représentante de la communauté.*

*Proposé par M. Hubert, secondé par Mme Lamoureux*

## 1- c) Mot des commissaires

*M. Lafortune fait part de son inquiétude quant au retard sur les différents chantiers de construction de la CSPO. Il mentionne également la nomination de Nadine Peterson au titre de directrice générale de la commission scolaire.*

*M. Couture abonde dans le même sens que M. Lafortune en ce qui concerne les retards de construction, notamment ceux de l'école 041 qui pourraient avoir un impact direct sur la rénovation de l'école secondaire Mont-Bleu.*

*M. Ménard questionne M. Couture à titre de président de la fondation de la CSPO quant à la survie de celle-ci à la suite du dépôt de projet de loi 40. Il explique que la fondation est indépendante de la CSPO mais il souligne l'importance d'y avoir une personne y œuvrant à temps plein afin de maintenir celle-ci en opération.*

*Mme Lamoureux, commissaire parent, fait mention de son appréhension face aux changements des bassins à la suite de la construction de l'école 041.*

*M. Marc-André Duguay, enseignant, quitte le CÉ, nous devons donc procéder à la nomination d'une nouvelle personne afin de maintenir le quorum.*

## 2- Adoption de l'ordre du jour d'une séance ordinaire

046 - CÉ  
20191028-  
01

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Pierre Ménard, directeur, a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 28 octobre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Robert, et appuyé par M. Hubert à la suite des ajouts, il est résolu à 18h47 :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 28 octobre 2019 ;

**DE DISPENSER** le secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 septembre 2019 ;

**D'ADOPTER**, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 septembre 2019 du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu ;

- En n'y apportant aucune correction.

Proposé par Mme Lamoureux, appuyé par Mme Abraham



**3-**

### **Suivis au procès-verbal**

- ✓ Selon les règles interne du CÉ, il est important de confirmer notre présence le lundi matin au plus tard afin de s'assurer du quorum.
- ✓ Si un membre est absent lors de deux réunions consécutives, une communication aura lieu de la part du président ou du directeur.

**4-**

### **Correspondance**

- ✓ Aucune correspondance

## 5- a) Reconnaissance et protocoles du programme Sport-études

**PRÉAMBULE** : L'évaluation du programme sport-études, qui est un programme de la commission scolaire concentré uniquement à l'école secondaire Mont-bleu, doit être effectué tous les quatre ans. La prochaine évaluation est prévue en 2021. Pour ce faire, la commission scolaire et le conseil d'établissement doivent démontrer et soutenir l'importance de maintenir le programme à l'ESMB. Des modifications ont été apportées à la philosophie du programme sport-études afin de permettre à un plus grand nombre d'élèves d'y avoir accès. Par conséquent, il n'est plus seulement destiné qu'à l'élite, mais à tous les élèves désirant se développer sur le plan sportif autant que sur le plan académique. L'objectif est d'avoir trois groupes par année du secondaire et de les maintenir.

046 - CÉ  
20191028-02

**CONSIDÉRANT** la résolution 046-CÉ 20160125-03 du conseil d'établissement ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de l'école de poursuivre le programme sport-études à l'intérieur de son curriculum en lien avec son projet éducatif ;

**CONSIDÉRANT** le besoin de renouveler la reconnaissance du programme auprès du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES) ;

**CONSIDÉRANT** que l'école secondaire Mont-Bleu, tel que prescrit par le MÉES, doit signer un protocole d'entente avec ses partenaires afin d'offrir à sa clientèle un programme sport-études et un programme conciliant le sport, les arts et les études (PCSAE);

**CONSIDÉRANT** que l'entente précédente est arrivée à échéance;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Lamoureux, et appuyé par  
Mme Desjardins il est résolu à 19h17 :

D'APPROUVER la demande de renouvellement de la reconnaissance du  
programme sport-études à l'école secondaire Mont-Bleu pour  
les années 2021 à 2025 inclusivement.

D'APPROUVER la signature et les différents protocoles liés aux programmes  
sport-études par monsieur Pierre Ménard, directeur.

5- b)

### Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

**PRÉAMBULE** : M. Ménard présente au CÉ le plan de lutte contre la violence et l'intimidation élaboré par le sous-comité d'encadrement composé de Mme Châtillon, directrice adjointe, de Mme Christine Séguin, psychoéducatrice ainsi que de Mme Ariane Huard-Fleury, technicienne en éducation spécialisée. Le plan tient compte des valeurs prévues dans le projet éducatif de l'école, soit augmenter le sentiment de sécurité et diminuer toute forme de violence et d'intimidation. Le questionnaire SÉVI sera présenté à l'ensemble des élèves afin d'avoir un aperçu de leur sentiment de sécurité. La direction s'engage à offrir les outils et la formation nécessaires aux membres du personnel afin de permettre à ceux-ci d'intervenir de façon appropriée auprès des jeunes, tant les victimes que les agresseurs, et ce, le plus adéquatement et le plus rapidement possible. La direction et les membres du personnel concerné s'assureront par la suite d'un suivi (**protocole 2-1-1**) auprès des agresseurs et des victimes. On prévoit augmenter la présence des TES dans les couloirs de l'école afin d'instaurer un sentiment de sécurité dans le but d'amener les élèves à dénoncer tout acte de violence ou de représailles envers un autre élève.

046 - CÉ  
20191028-  
03

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement doit approuver le plan de lutte contre la violence et l'intimidation et son actualisation proposée par le directeur de l'école conformément à l'article 75. 1 de la **Loi sur l'instruction publique** ;

**CONSIDÉRANT** la présentation du plan par le directeur de l'école aux membres du conseil,



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Hubert et appuyé par Mme Desjardins il est résolu à 20h00 :

**D'APPROUVER** le plan de lutte contre la violence et l'intimidation proposé par le directeur.

**D'APPROUVER** le feuillet explicatif devant être transmis aux parents ;

**DE MANDATER** monsieur Pierre Ménard, directeur, de diffuser les documents approuvés auprès des élèves et des parents selon les moyens qu'il juge les plus appropriés.

## 5- c) Sorties et activités

046 - CÉ  
20191028  
-04

### PRÉAMBULE

**CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par monsieur Pierre Ménard, directeur;

**CONSIDÉRANT** que la proposition du directeur a été élaborée avec la participation des membres du personnel conformément à l'article 87 ;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Lamoureux, appuyée par Mme Tremblay, il est résolu à l'unanimité:

**D'APPROUVER** la programmation révisée des activités proposées par monsieur Pierre Ménard, directeur.

#### **5- d) Ressources matérielles (Comité immobilisation CSPO)**

*Une rencontre aura lieu le 29 octobre prochain avec les ressources matérielles afin d'optimiser le service et d'établir de meilleurs moyens de communication entre les établissements et le service des ressources matérielles.*

#### **5- e) Projet de loi 40 et structure administrative de la CSPO**

Le projet de loi 40 doit entrer en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020. Les commissions scolaires connaîtront alors une période de transition.

Des conseils d'administration remplaceront les commissions scolaires. Une plus grande place sera faite aux parents dans le fonctionnement des CA.

#### **5- f) Travaux grille périodes-matière 2020-2021**

*Monsieur Ménard a débuté une consultation auprès du personnel pour obtenir des propositions d'idées dans le but d'améliorer la grille périodes-matières. Un retour sera fait avant le dépôt des propositions au CÉ.*

#### **5- g) Organisation des activités parascolaires**

*Le MÉES a octroyé de nouvelles subventions pour organiser des activités parascolaires dans les écoles secondaires. L'argent de cette mesure défraie autant le coût des ressources humaines que celui lié aux ressources matérielles. La rémunération offerte aux organisateurs est équivalente à celle de l'échelon 7 de l'échelle des enseignants (67\$ par heure).*

*M. Hubert propose un ajout de temps de 15 minutes à la rencontre, appuyé par Mme Abraham*

**5- h) Demande dons/ commandites pour l'encan Centraide du personnel de la CSPO**

*Mme Peterson demande l'aide du personnel afin d'amasser des dons dans le but d'atteindre l'objectif de la CSPO. M. Ménard est à la recherche d'idées afin de mobiliser les employés.*

**5- i) Échéancier travaux Mont-Bleu 3.0**

*Prolongation de 15 minutes proposée par Mme Robert appuyée par M. Hubert*

*La directrice des ressources matérielles de la CSPO a confirmé qu'en ce moment, l'objectif de réintégrer l'édifice « École secondaire Mont-Bleu » en septembre 2021 est réaliste.*

**6 Les rapports et mots des représentants**

## 6 a) Mot du président

Aucun rapport déposé.

## 6 b) Mot de la représentante au comité de parents/ EHDAA

Le comité de parents / EHDAA s'est réuni et a élu Mme Lamoureux au poste de présidente.

Celle-ci clarifie certains éléments liés au projet de Loi 40. Elle annonce que le comité de parents EHDAA restera le même. Par contre, la façon dont le pont sera créé entre ce comité et le conseil d'administration reste nébuleuse.

## 6 c) Rapport du directeur

- 1) Une pratique d'évacuation en cas d'incendie s'est déroulée le jeudi 24 octobre 2019. Le tout s'est déroulé promptement, sans incident.
- 2) Une pratique de confinement en cas de présence d'un tireur actif (Code blanc) devait se tenir le 21 novembre. Cependant, étant donné la situation vécue le vendredi 25 octobre, cette pratique n'aura pas lieu. Dans l'ensemble, les mesures de confinement ont été suivies selon le protocole et le processus s'est déroulé de façon exemplaire, malgré quelques lacunes, surtout au niveau des communications. Des ajustements sont à prévoir avec le service de police et le gouvernement fédéral.
- 3) Le conseil des élèves a divisé les membres en deux groupes. Le comité légal a demandé à la responsable de l'établissement d'effectuer de petites réparations (par exemple, des fentes dans les salles de bain pour femmes).
- 4) Le comité-activités prévoit organiser des activités pour l'Halloween comme faire une maison hantée avec des gâteries japonaises.

## 7- Affaires nouvelles

## 8- Levée de la séance

046 - CÉ  
20191028-  
12

L'ordre du jour étant épuisé

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de \_M  
Hubert \_\_\_\_\_, appuyée par  
\_\_\_\_\_ Mme Lamoureau \_\_\_\_\_, il est  
résolu à \_\_\_\_21h15\_\_\_\_\_:

DE LEVER la séance ordinaire à \_\_\_\_\_.

Adopté le

\_\_\_\_\_  
Monsieur René Laprise, président

\_\_\_\_\_  
Monsieur Pierre Ménard, directeur

\_\_\_\_\_  
Date

## **ANNEXE I**

## **ANNEXE II**

## **ANNEXE III**

## **ANNEXE IV**

## **ANNEXE V**

## **ANNEXE VI**

## **ANNEXE VII**